



Secrétariat national Droits de l'Homme et Libertés

10 rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tél : 01 45 56 77 34
Fax : 01 45 56 77 98

Parti Socialiste

droits.homme@parti-socialiste.fr

Paris, le 31 mai 2006,

Note sur la mise en place de la Commission nationale LGBT du Parti socialiste

Mise en place par Adeline Hazan, Secrétaire nationale aux Droits de l'Homme, et François Vauglin, Délégué national aux questions LGBT, la Commission nationale LGBT a tenu sa première réunion le mardi 23 mai au siège du Parti socialiste, rue de Solférino.

A l'ordre du jour de cette réunion ont été abordées les questions suivantes (un compte rendu sera envoyé prochainement) :

- Discussion autour de la proposition de loi, préparée par le groupe de travail parlementaire, mandaté par le Bureau national du PS du 11 mai 2004, sur l'ouverture du mariage au couple de même sexe et l'homoparentalité. Le texte de la proposition de loi a été distribué.
- Place des questions LGBT dans le cadre de la rédaction du projet des socialistes. La note rédigée par François Vauglin et Adeline Hazan a l'attention des membres de la Commission nationale du Projet a été distribuée (Adeline Hazan a été auditionnée par la Commission nationale du Projet le 10 mai).
- Point sur les suites à donner au dossier sur les questions trans.
- Préparation de la Marche des Fiertés.

Rappel sur les objectifs de la Commission nationale LGBT

- La mise en place de cette Commission répond à une demande de la Secrétaire nationale aux Droits de l'Homme depuis le congrès de Dijon, afin de faire progresser en interne les positions du Parti socialiste alors que celui-ci est amené à trancher un certain nombre de points importants, n'emportant pas à l'époque le consensus du Bureau national et faisant évoluer de façon substantielle les positions prises par le Parti socialiste ces dernières années. Cette commission répond également au besoin de mieux associer les fédérations au travail sur ces questions.
- Les questions LGBT sont devenues un sujet de société important dans notre société. Certaines revendications, tel le Pacs, ont permis de faire évoluer la société dans son ensemble. Le débat sur l'égalité des droits a repris une place centrale au printemps 2004, avec la polémique autour du mariage de Bègles. C'est à cette occasion que le Bureau national s'était prononcé en faveur de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et avait mandaté un groupe de travail parlementaire pour rédiger une proposition de loi en ce sens (CP du 11/04/2006). Le texte est désormais rédigé et se trouve sur le bureau des présidents des groupes parlementaires socialistes à l'Assemblée nationale et au Sénat, François Hollande en ayant également été saisi. **Le premier objectif de cette commission nationale est de prolonger le travail de ce groupe de travail et de porter ce texte dans les instances nationales du Parti socialiste.**

- Les positions du Parti socialiste ont évolué depuis le communiqué du 11 mai 2004, comme en témoigne le texte de la motion de synthèse issu du Congrès du Mans à l'automne dernier. Les questions LGBT seront par ailleurs un élément de débat fort et clivant de la prochaine campagne électorale. **Le deuxième objectif de cette commission est de s'assurer de la continuité et de la clarté des choix politiques actés, de les faire évoluer si nécessaire mais aussi de s'assurer de leur mise en œuvre concrète (dans la rédaction des programmes, argumentaires de campagne, atelier lors de l'Université de la Rochelle...).**
- Enfin, le Parti socialiste, et son Premier secrétaire, est sollicité dans un certain nombre d'événements publics : Journée mondiale contre l'homophobie, Marche des Fiertés à Paris et en région, Existrans... **Il s'agit d'assurer une meilleure visibilité du Parti et de ses revendications**, au-delà des personnalités qui peuvent s'exprimer lors de ces événements.

Fonctionnement de la Commission nationale

- La Commission nationale LGBT se réunira 3 ou 4 fois par an.
 - Présidée par Adeline Hazan et animée par François Vauglin, celle-ci réunit les délégués mandatés par leurs fédérations, des représentants d'HES et du MJS, les membres du groupe de travail parlementaire ainsi que tout autre parlementaire qui souhaiterait être associé aux travaux de la commission. Comme toute commission nationale thématique du Parti, celle-ci pourra accueillir des personnalités qualifiées si la secrétaire nationale le juge utile.
-